

DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES
Service Politique de la Ville

2019 DDCT 74 Subventions (150.000 euros) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'illettrisme qualifie, selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans des situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit et les formations de base dans le cadre des politiques de lutte contre l'illettrisme, qui ne doivent pas être confondues avec la politique linguistique en faveur des personnes allophones.

Les conséquences de l'illettrisme sont nombreuses : difficultés à communiquer, à s'exprimer, à échanger. Difficultés à utiliser des biens et des services, à accéder ou se maintenir dans l'emploi, à faire valoir ses droits, à participer à la vie sociale et culturelle.

En Ile-de-France, selon la dernière enquête disponible IVQ (Information Vie Quotidienne) de l'INSEE, 322 000 adultes âgés de 16 à 65 ans et ayant été scolarisés en France étaient en situation d'illettrisme, soit 5 % de la population francilienne. Cette enquête précise que plus d'un million des franciliens de 16 à 65ans, soit 13 %, de la population, rencontrent des difficultés importantes dans les trois domaines fondamentaux de l'écrit : la lecture, l'écriture de mots et la compréhension d'un texte simple.

Parmi les spécificités régionales, il est à noter que les femmes sont tout aussi concernées par le problème que les hommes. De plus, une personne en emploi sur 10 et une personne au chômage sur 17 sont en difficulté face à l'écrit, de même que 33 % des personnes à faibles revenus et 34 % des allocataires du RSA.

Au niveau national, le pourcentage de personnes en situation d'illettrisme dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) est deux fois plus élevé que la moyenne nationale.

A Paris, lors du comité de pilotage du Contrat de Ville, le 24 janvier 2018, le Plan de Lutte contre l'illettrisme des jeunes de 16 à 25 ans (PLCI) a été inscrit comme un objectif prioritaire du Contrat de Ville 2015-2020, au titre de la sécurisation des parcours. À ce titre, il a été proposé qu'il soit inscrit dans la démarche d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville.

La cohérence avec la politique d'inclusion numérique et le Programme parisien d'insertion par l'emploi (PPIE) est examinée dans ce cadre.

Le PLCI vise à agir contre l'illettrisme des jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à réussir leur insertion professionnelle en leur offrant une nouvelle chance d'accéder à la pratique de la lecture, de l'écriture, du calcul et des autres compétences de base.

Sur les 3000 jeunes issus des QPV accompagnés par la Mission Locale de Paris, 79% sont sans diplôme ni qualification et sont, pour partie au moins, concernés par le PLCI. La Mission Locale confirme également les difficultés détectées parmi les jeunes suivis dans le cadre de la Garantie Jeunes dont au moins 20 % présentaient, en 2018, des problèmes d'illettrisme.

Enfin, ce plan, dont les actions sont cofinancées par l'État, a également vocation à accueillir en formation des jeunes suivis dans le cadre du Plan Régional d'Insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Ile de France qui a été impulsé par le Préfet de Région pour la période 2018/2020 et concerne la plupart des quartiers prioritaires Politiques de la ville parisiens.

Au 31 janvier 2019, sur les 460 jeunes des QPV parisiens pris en charge dans le cadre du PRIJ, 201 étaient en « sorties positives » dont 60% en accompagnement renforcé. Ces jeunes constituent une cible pour le PLCI.

Constatant que les actions du PLCI avaient concerné, en 2017, 25 % de jeunes issus des QPV, il a été acté que l'année 2018/2019 serait une année de transition pour le PLCI durant laquelle la Mission Locale, en lien avec tous les acteurs jeunesse des territoires et les équipes de développement local, redoublerait d'efforts pour mieux repérer et orienter avec succès les 200 jeunes des QPV ciblés par le Plan. De plus, les associations qui mettent en œuvre les actions de formation ont été encouragées à s'inscrire davantage dans leurs territoires d'intervention et à améliorer leur ancrage local pour capter des jeunes qui ne fréquentent pas les structures classiques.

Des progrès quantitatifs notables ont été réalisés.

Le Centre de ressources régional « Illettrisme et maîtrise de la langue » poursuit ses actions de sensibilisation et de formation des acteurs jeunesse et des acteurs de l'insertion en les déclinant à des échelles plus fines et opérationnelles, comme c'est le cas dans le 18^{ème} arrondissement.

La DDCT réunit tous les 2 mois un comité de suivi du PLCI qui permet de piloter le plan et de susciter des projets plus adaptés aux problématiques recensées.

Elles sont mises en œuvre par 6 associations qui travaillent en réseau et ciblent un minimum de 200 jeunes parisiens, issus des quartiers populaires. Des cofinancements sont mobilisés auprès de l'État, des fonds européens et des fondations.

5 opérateurs concourent au PLCI :

1. **le pôle Nord**, piloté par l'École Normale Sociale (ENS) et le Centre d'Études, de Formation et d'Insertion par la Langue (CEFIL).
2. **le pôle Sud**, piloté par l'association ESPEREM
3. **le pôle Est**, piloté par l'association Savoirs Pour Réussir (SPR).
4. **Le pôle Chantiers éducatifs** piloté par l'association Extramuros

Les objectifs généraux du PLCI sont reconduits :

- Consolider et poursuivre les actions de formation proposées par les 5 opérateurs dans une logique de développement des compétences clés, en référence au « socle de connaissances et de compétences professionnelles » (décret n° 2015-172 du 13 février 2015).
- Renforcer le partenariat avec la Mission locale de Paris, les Clubs de prévention et les acteurs jeunesse.
- Poursuivre l'action conduite par l'association Extramuros de repérage de l'illettrisme chez les jeunes accueillis sur l'ensemble des chantiers éducatifs.
- Susciter des partenariats avec des acteurs spécialisés pour mieux répondre aux situations d'exclusion numérique des apprenants.
- Diversifier les supports et les situations d'apprentissage dans une logique d'innovation.
- Activer le partenariat avec le CDRI pour sensibiliser et qualifier les acteurs jeunesse.

La présente délibération concerne la programmation 2019/2020 du Plan de Lutte Contre l'Illettrisme.

POLE NORD

Pour le pôle Nord, les projets portés conjointement par l'École Normale Sociale (ENS) et le Centre d'Études, de Formation et d'Insertion par la Langue (CEFIL) concerneront 60 jeunes de 16 à 25 ans en situation d'illettrisme et auront pour objectif de leur permettre d'entamer un parcours d'insertion professionnelle, d'intégrer une plate-forme de mobilisation, une formation pré-qualifiante, une structure d'insertion par l'activité économique ou encore un centre de formation des apprentis. Les actions auront lieu entre septembre 2019 et juillet 2020.

Dans ce but, l'ENS proposera pour 30 jeunes, deux sessions de formation de 500 heures par session comportant 3 volets :

- une action « travail sur les parcours et acquisition des compétences clés » (avec un important module de communication orale et écrite des sphères quotidiennes et professionnelles élémentaires de 400 heures et un module intitulé « de la confiance en soi vers l'emploi » de 100 heures),
- une action de coordination visant à développer une synergie de territoire efficace,
- une action axée sur la levée des freins économiques et sociaux vers l'insertion professionnelle (accompagnement par les référents des Missions Locales).

Pour sa part, le CEFIL proposera pour une trentaine de jeunes deux sessions de formation avec deux parcours de 252 heures avec des contenus en français, raisonnement logique, informatique, repérage dans le temps et l'espace (dont mobilité), monde du travail.

Le montant des subventions nécessaires à l'ENS et au CEFIL pour mener les actions concernées par la présente délibération sont respectivement de 20 000 euros et de 20 000 euros, soit un total de 40 000€ pour les actions de formation menées par le Pôle Nord du PLCI.

POLE SUD

Pour le Sud de Paris, le projet porté par l'association ESPEREM concernent une trentaine de jeunes de 16 à 25 ans réunis en deux groupes, lors de deux modules de formation (apprentissage des compétences de base, renforcement et consolidation des compétences clés en lien avec l'apprentissage et la qualification, préparation aux tests d'accès en formation certifiante / pré-qualifiante / qualifiante ou à l'emploi).

De plus, seront programmés plusieurs ateliers spécifiques (environnement social, culturel et économique, citoyenneté, égalité des chances, image de soi, gestes et postures ...) afin de favoriser le développement personnel et l'autonomie des jeunes. Enfin, un bilan de l'avancement des apprentissages et un plan d'action en lien avec la formation ou l'emploi seront établis.

Le montant des subventions nécessaires à l'association ESPEREM pour mener les actions concernées par la présente délibération est de 40 000€.

POLE EST

Pour 2019, le dispositif Savoirs Pour Réussir Paris prévoit d'accueillir 140 jeunes. Ces jeunes bénéficient d'un parcours de réconciliation avec les savoirs fondamentaux dans le but de favoriser leur insertion professionnelle et sociale et de sortir de l'exclusion. La durée du parcours est individualisée. 30 tuteurs bénévoles, recrutés par l'association Savoirs pour réussir Paris et formés par la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, interviennent auprès des jeunes. Au total, 14 ateliers à visée pédagogique (oral, écriture, lecture, calcul, confiance en soi, savoir-être ...), des accompagnements individuels et des actions culturelles sont mis en place pour les jeunes. Le choix des ateliers et les plannings sont établis de manière personnalisée en fonction des besoins des jeunes lors du test de positionnement. Ce test sert de base à la fois pour élaborer le parcours et pour évaluer la progression des jeunes.

Le montant de la subvention nécessaire à Savoirs Pour Réussir Paris pour mener les actions concernées par la présente délibération est de 40 000 €.

EXTRAMUROS

Depuis 2015, l'Association Extramuros développe, au sein de ses chantiers éducatifs, une action de repérage de l'illettrisme et de remédiation/formation dans le cadre de modules d'acquisition des compétences clés (renforcement des modules mis en œuvre, développement des partenariats, intégration des modules dans tous les chantiers éducatifs de l'association, développement des suites de parcours des jeunes).

En 2019, Extramuros souhaite continuer son action et faire de ces chantiers un outil pertinent du PLCI pour orienter et repérer les jeunes en rupture, améliorer les modules de compétences clés mis en œuvre, affiner l'orientation vers les partenaires et diversifier les partenariats dans le domaine de l'insertion.

Extramuros va également proposer des modules spécifiques de lutte contre le décrochage scolaire à partir de mathématiques appliquées. Deux modes de fonctionnement des ateliers seront appliqués. Soit ces ateliers sont directement intégrés dans les chantiers éducatifs, co-animés par les partenaires du PLCI, pour créer un lien dans l'interaction et donner un accès plus fluide aux jeunes qui ont des problèmes d'illettrisme et qui souhaitent se tourner vers les structures spécialistes du PLCI. Soit ces ateliers se réalisent hors chantier éducatif avec des jeunes suivis par les membres du PLCI pour qu'ils puissent bénéficier de l'accompagnement d'Extramuros ainsi que du plateau technique pour aborder les mathématiques appliquées.

Le montant de la subvention nécessaire à Extramuros pour mener les actions concernées par la présente délibération est de 30 000 euros.

Les subventions proposées pour l'ensemble des projets relatifs au « Plan parisien de lutte contre l'illettrisme des jeunes » s'élèvent à 150 000 euros.

Je vous prie Mesdames, Messieurs de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris